

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ARRETE PREFECTORAL N°09-3566

**LISTE DES PERSONNES HABILITEES A DISPENSER
LA FORMATION DES MAITRES DE CHIENS DANGEREUX**
(article L. 211-13-1 du Code Rural)

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
Vu le décret n°2009-376 du 01 avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;
Vu le code rural et notamment les dispositions du livre II ;
Vu l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural
Vu l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

ARRETE

Article 1 : Les personnes figurant sur la liste suivante sont habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux prévue par l'article L211-13-1 du Code rural.

COMMUNE	NOM ET PRÉNOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE	QUALIFICATION / DIPLÔME	LIEU D'OBTENTION DU DIPLOME
CLICHY SOUS BOIS (93390)	EBERLE Jean-Marc	rue Auguste Geneviève 93390 CLICHY SOUS BOIS	06.60.41.85.21	Expérience professionnelle justifiée	BOBIGNY (93000)
COUBRON (93470)	DELION Sandrine	54 rue Jean Baptiste Clément 93470 COUBRON	06.17.93.92.66	Expérience professionnelle justifiée	BOBIGNY (93000)
COUBRON (93470)	MARICHY Joël	54 rue Jean Baptiste Clément 93470 COUBRON	06.17.93.92.66	Expérience professionnelle justifiée	BOBIGNY (93000)
LES LILAS (93260)	MICHAUX Jean-Michel	85, avenue Pasteur 93260 LES LILAS	01.43.62.67.82	Attestation de Formation I.S.T.A.V	LES LILAS (93260)
MONTREUIL (93100)	LE CARRER Joël	34 rue de la Nouvelle France 93100 MONTREUIL	01.49.88.77.82 06.85.02.30.88	Expérience professionnelle justifiée	MONTREUIL (93100)
NEUILLY-SUR-MARNE (93330)	COMBE Catherine	rue Hippolyte Pina NEUILLY-SUR-MARNE (93330)	06.74.81.16.82	Diplôme Moniteur de Club	AUBERVILLIERS (93300)
NEUILLY-SUR-MARNE (93330)	TELLIER Sophie	rue Hippolyte Pina NEUILLY-SUR-MARNE (93330)	06.74.81.16.82	Expérience professionnelle justifiée	AUBERVILLIERS (93300)
TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)	BRASSEUR Bernard	49 rue du Dauphiné TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)	06.81.28.10.62	Expérience professionnelle justifiée	MELUN (77000)
TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)	MAHRI Hafid	49 rue du Dauphiné 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	06.15.48.74.65	Diplôme CESC CAM	CHALAMONT (01320)
MERU (60110)	LEBLANC Frédérique	8 rue Raymond Léovrier 60110 MERU	03.44.22.50.63	Docteur Vétérinaire	TOULOUSE (31000)
PARIS (75015)	PAIN Valérie	25 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS	06.10.73.79.31	Expérience professionnelle justifiée	MELUN (77000)
DAMMARTIN-EN-GOËLE (77230)	BOTIUK Laurent	4 bis, rue des Oulches 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE	01.78.62.54.29	Diplôme CESC CAM	L'ÉPINE (51460)
ATTAINVILLE (95570)	DANIEL Claire	route nationale n°1 ATTAINVILLE (95570)	01.39.91.24.04	Diplôme CESC CAM	CHALAMONT (01320)
ATTAINVILLE (95570)	DANIEL Roger	route nationale n°1 ATTAINVILLE (95570)	01.39.91.24.04	Diplôme CESC CAM	CHALAMONT (01320)

Article 2 : La liste prévue à l'article 1 est disponible en préfecture, à la direction départementale des services vétérinaires. Elle est tenue à disposition des maires. Elle est régulièrement mise à jour .

Article 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 09-2746 du 19 octobre 2009 relatif à la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux.

Article 4 : Le présent arrêté sera inséré au bulletin d'information administratif des services de l'État.

Fait à BOBIGNY, le **21 DEC. 2009**
le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

)] Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Laurent NUNEZ